

Lundi 9 mars 2020

SNES-INFO-Épidémie Coronavirus - 12

Informations du Ministère de l'économie

Chère adhérente, cher adhérent,

Je vous prie de trouver ci-dessous les informations communiquées par le Ministère de l'Economie.

Face à l'épidémie du Coronavirus COVID-19, le gouvernement est en solidarité totale avec les entreprises et leurs salariés, et continuera d'être pleinement mobilisé dans les jours et les semaines à venir. Bruno Le Maire, ministre de l'Économie et des Finances et Agnès Pannier-Runacher, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances, ont reçu, à plusieurs reprises, les acteurs économiques nationaux ainsi que les partenaires sociaux sur l'impact du Coronavirus COVID-19 sur l'activité économique. Une cellule de continuité économique a été activée pour mieux gérer l'impact sur l'économie à travers une prise quotidienne de décisions.

Des mesures immédiates de soutien aux entreprises :

- L'application de mesures de soutien au cas par cas aux entreprises qui rencontreraient des difficultés sérieuses, notamment :
 1. Le **report d'échéances sociales et/ou fiscales** (URSSAF, impôts) ;
 2. Le cas échéant, un **plan d'étalement de créances** avec l'appui de l'Etat et de la Banque de France ;
 3. L'obtention ou maintien d'un **crédit bancaire** via Bpifrance, qui se portera garant de tous les prêts de trésorerie dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
 4. Le financement des salariés par le mécanisme de **chômage partiel** ;
 5. L'**appui au traitement d'un conflit** avec des clients ou fournisseurs.
- L'Etat considère le Coronavirus comme un **cas de force majeure**. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat, les pénalités de retards ne seront pas appliquées.
- Le ministre de l'Economie et des Finances en lien avec le Gouverneur de la Banque de France a décidé de mobiliser la **médiation du crédit** pour accompagner dans les territoires les PME qui auraient besoin de renégocier leurs contrats et de renégocier leurs crédits.
- Les ministres ont demandé aux grands donneurs d'ordre de faire preuve de **solidarité vis-à-vis de leurs fournisseurs et sous-traitants** qui pourraient avoir de plus en plus de mal à s'approvisionner et à respecter les délais de livraison

de mar à s'approvisionner et à respecter les délais de livraison.

- La mise à disposition de toutes les informations utiles sur la situation d'activité et logistique dans les différentes provinces chinoises. Les entreprises pourront connaître l'état exact de la situation, province par province, ainsi que dans les grands ports chinois où arrivent les exportations en provenance de France et d'Europe.
- L'**accélération des procédures d'agrément** dans certaines filières pour les nouvelles sources d'approvisionnement, en particulier pour le secteur de la construction ou de la chimie afin de les aider à diversifier leurs sources d'approvisionnement tout en respectant les normes sociales, environnementales et européennes.
- Le lancement d'une **réflexion sur la sécurisation des approvisionnements** pour certaines filières stratégiques, comme la filière automobile, afin de les faire gagner en indépendance par rapport à leurs approvisionnements à l'étranger.

Vous pouvez consulter le guide réalisé par le Ministère de l'Economie Accompagnement des entreprises impactées par le Coronavirus COVID-19

Vous pouvez être accompagné dans vos démarches :

À Paris - Ile-de-France :

- **Par le référent unique de la DIRECCTE de votre région**

idf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

06 10 52 83 57

- **Par le référent unique des chambres de commerce et d'industrie**

Au niveau national

n.ruiz@ccifrance.fr

01.44.45.38.62

Pour l'Ile-de-France

farmagnac@cci-paris-idf.fr

01.55.65.46.36

Par le référent unique des chambres de métiers et d'artisanat

Au niveau national

cohin@cma-france.fr

01.44.43.43.85

Pour l'Ile de France

se@cma-paris.fr

01.53.33.53.18

En province, par le référent unique de la DIRECCTE de votre région :

Auvergne-Rhône-Alpes

ara.redressementproductif@direccte.gouv.fr

04 72 68 29 69

Bourgogne-Franche-Comté

bfc.continuite-eco@direccte.gouv.fr

03 80 76 29 38

Bretagne

bretag.continuite-eco@direccte.gouv.fr

02 99 12 21 44

Centre Val-de-Loire

centre.continuite-eco@direccte.gouv.fr

02 38 77 69 74

Corse

marie-francoise.baldacci@direccte.gouv.fr

04 95 23 90 14

Grand Est

ge.pole3E@direccte.gouv.fr

03 69 20 99 29

Hauts-de-France

hdf.continuite-eco@direccte.gouv.fr

03 28 16 46 88

Normandie

norm.continuite-eco@direccte.gouv.fr

02 32 76 16 60

Nouvelle-Aquitaine

na.gestion-crise@direccte.gouv.fr

05 56 99 96 50

Occitanie

oc.continuite-eco@direccte.gouv.fr

05 62 80 83 72

03 02 69 63 72

Pays de la Loire

pays-de-la-loire@direccte.gouv.fr

02 53 46 79 69

Provence-Alpes-Cote d'Azur

paca.continue-eco@direccte.gouv.fr

04 86 67 32 86

Bruno le Maire, ministre de l'Économie et des Finances :

Nous voulons, avec Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Olivier Véran, ministre des Solidarités et de la Santé, apporter aux chefs d'entreprises et aux salariés les réponses les plus concrètes possible pour accompagner chacun et faciliter un certain nombre de dispositifs.

[...] Je pense à tous les petits commerçants, je pense aux artisans, je pense au secteur de l'hôtellerie, de la restauration, qui se posent beaucoup de questions sur leur activité, sur la chute du nombre de touristes.

Je veux leur dire avec beaucoup de simplicité : nous sommes à vos côtés et nous répondrons aux attentes et aux besoins de tous les chefs d'entreprise français, sans exception, confrontés à cette crise sanitaire et à l'impact qu'elle peut avoir sur l'activité économique, sur l'activité quotidienne et sur leur vie avec leurs salariés.

L'entreprise est un lieu de sécurité pour les salariés et elle doit le rester, même face à cette crise sanitaire.

Je veux également vous dire qu'avec mes services, avec la direction générale du Trésor, avec la direction générale des Entreprises, nous assurons un suivi au jour le jour de l'impact de l'épidémie sur la croissance et sur l'économie française.

[discours de Bruno Le Maire au ministère du Travail, le 28/02/2020]

Nous restons, bien entendu, à votre disposition.

Veillez croire, Chère adhérente, Cher adhérent, à l'assurance de nos sentiments les plus dévoués.

Philippe CHAPELON
Délégué général

.....

DOSSIER RESSOURCES
site SNES

.....

SNES • Syndicat National des Entrepreneurs de Spectacles

48, rue Sainte-Anne – 75002 Paris / Tél. : 01 42 97 98 99

syndicat@spectacle-snes.org / www.spectacle-snes.org

création • production • diffusion



Cet email a été envoyé à syndicat@spectacle-snes.org, [cliquez ici pour vous désabonner.](#)

48 rue Sainte-Anne 75002 Paris FR